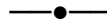


**COMMUNE DE COGLÈS**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 10 MARS 2016**



**Date de convocation :** 04/03/2016

Titulaires : 15

**Nombre de membres :**

Présents : 13

**Date d'affichage :** 04/03/2016

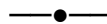
Votants : 13

L'an deux mil seize, le dix mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Aymar de GOUVION SAINT-CYR, Maire.

**Étaient présents,** Mesdames et Messieurs : de GOUVION SAINT-CYR Aymar, MALLE Thierry, HAMEL Constant, PETIT Jean-Marc, REGRAY Patrice, HARDY Gildas, POMMEREUL Edith, JUGUET Jean-Luc, AUFRAY Caroline, PRIME Nathalie, JUILLARD Patrick, JEGAT Francis, MOREL Stéphane, LECENE Yoann.

**Absents – excusés :** ZWILLER Régine

**Absents excusés ayant donné mandat de vote : -**



**ORDRE DU JOUR**

A. Projets de décisions

1. Présentation du budget par M. Sacher, Trésorier de Saint-Brice / Antrain
2. Comptes administratifs 2015 : Commune, Lotissement Le Clos des Roses, Assainissement
3. Voirie : projet de sécurisation aux abords de l'école

B. Compte-rendu des Commissions Communales et Intercommunales

C. Questions diverses

## A. DÉCISIONS

### 1. Budget « Commune » - Exercice 2015 - Adoption du compte administratif et du compte de gestion (16.03.13)

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Thierry MALLE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de membres présents se trouve ainsi porté à 13 et le nombre de membres votants à 13 également.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-31, L.1612-12 et suivants,

Vu le budget primitif 2015 adopté par délibération n°15.04.15 en date du 16 avril 2015,

Vu les décisions modificatives 1 et 2 adoptées respectivement par délibérations n°15.10.53 du 1<sup>er</sup> octobre 2015, n°15.12.67 du 3 décembre 2015,

Vu l'exposé des comptes établis par :

- Monsieur Aymar de GOUVION SAINT CYR, Maire, pour le compte administratif 2015, d'une part,
- Monsieur Michel SACHER, Receveur-percepteur de la Trésorerie d'Antrain Saint-Brice-en-Coglès, pour le compte de gestion 2015, d'autre part.

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif du Maire et le compte de gestion du receveur pour le budget « commune »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### DECIDE

Article premier- Le compte administratif du budget « commune » pour l'exercice 2015 est arrêté comme suit :

		Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
<b>Résultat d'exécution du budget</b>	Mandats émis	393 199,79	164 805,83	558 005,62
	Titres émis	440 776,80	120 510,82	561 287,62
	Résultat solde	47 577,01	- 44 295,01	3 282,00
<b>Résultat reporté N-1</b>		47 935,13	3 768,03 €	51 703,16
<b>Résultat de clôture (A)</b>		95 512,14	- 40 526,98	54 985,16
<b>Restes à réaliser</b>	Dépenses	0	39 735,00	39 735,00
	Recettes	0	47 000,00	47 000,00
	Solde (B)	0	7 265,00	7 265,00
<b>Résultat cumulé</b>	Excédent (A+B)	95 512,14		62 250,16
	Déficit (A+B)		- 33 261,98	

Article deux- Le compte de gestion du budget « commune » pour l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune pour le même exercice, est approuvé.

## 2. Budget « Lotissement Le Clos des Roses » - Exercice 2015 - Adoption du compte administratif et du compte de gestion (16.03.14)

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Thierry MALLE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de membres présents se trouve ainsi porté à 13 et le nombre de membres votants à 13 également.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-31, L.1612-12 et suivants,

Vu le budget primitif 2015 adopté par délibération n°15.04.16 en date du 16 avril 2015,

Vu l'exposé des comptes établis par :

- Monsieur Aymar de GOUVION SAINT CYR, Maire, pour le compte administratif 2015, d'une part,
- Monsieur Michel SACHER, Receveur-percepteur de la Trésorerie d'Antrain Saint-Brice-en-Coglès, pour le compte de gestion 2015, d'autre part.

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif du Maire et le compte de gestion du receveur pour le budget « *lotissement* »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### DECIDE

Article premier-. Le compte administratif du budget « *lotissement* » pour l'exercice 2015 est arrêté comme suit :

		Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
Résultat d'exécution du budget	Mandats émis	80 070,51	80 070,51	160 141,02
	Titres émis	80 070,51	80 070,51	160 141,02
	Résultat solde	0	0	0
Résultat reporté N-1		36 543,80	- 80 070,51	- 43 526,71
Résultat de clôture (A)		36 543,80	- 80 070,51	- 43 526,71
Restes à réaliser	Dépenses		0	0
	Recettes		0	0
	Solde (B)		0	0
Résultat cumulé	Excédent (A+B)	36 543,80		
	Déficit (A+B)		- 80 070,51	- 43 526,71

Article deux-. Le compte de gestion du budget « *lotissement* » pour l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune pour le même exercice, est approuvé.

### 3. Budget « Lotissement Le Clos des Roses » - Exercice 2015 - Adoption du compte administratif et du compte de gestion (16.03.15)

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Thierry MALLE, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de membres présents se trouve ainsi porté à 13 et le nombre de membres votants à 13 également.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-31, L.1612-12 et suivants,

Vu le budget primitif 2015 adopté par délibération n°15.04.17 en date du 16 avril 2015,

Vu l'exposé des comptes établis par :

- Monsieur Aymar de GOUVION SAINT CYR, Maire, pour le compte administratif 2015, d'une part,
- Monsieur Michel SACHER, Receveur-percepteur de la Trésorerie d'Antrain Saint-Brice-en-Coglès, pour le compte de gestion 2015, d'autre part.

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif du Maire et le compte de gestion du receveur pour le budget « *assainissement* »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### DECIDE

Article premier-. Le compte administratif du budget « *assainissement* » pour l'exercice 2015 est arrêté comme suit :

		Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
Résultat d'exécution du budget	Mandats émis	16 110,49	0	16 110,49
	Titres émis	13 777,35	12 905,00	26 682,35
	Résultat solde	- 2 333,14	12 905,00	10 571,86
Résultat reporté N-1		28 790,58	92 949,10	121 739,68
Résultat de clôture (A)		26 457,44	105 854,10	132 311,51
Restes à réaliser	Dépenses	0	0	0
	Recettes	0	0	0
	Solde (B)	0	0	0
Résultat cumulé	Excédent (A+B)	26 457,44	105 854,10	132 311,54
	Déficit (A+B)			

Article deux-. Le compte de gestion du budget « *assainissement* » pour l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune pour le même exercice, est approuvé.

#### 4. Voirie : projet de sécurisation aux abords de l'école

La Commission Espace Rural / Voirie s'est réunie pour le projet de sécurisation des abords de l'école.

Elle propose :

- La création d'une ligne jaune depuis le panneau « école » situé devant la propriété Guillaume (2 Place de l'Eglise) jusqu'à la propriété Gâté (6 Rue du Roc), d'un côté, et la création d'une ligne jaune entre le 9 Rue du Roc et l'école, le changement de peinture des barrières de l'école pour qu'elles soient plus visibles, la création d'un zébra jaune pour l'arrêt du car dans la continuité c'est-à-dire devant la propriété Coquelin (13-15 Rue du Roc), de l'autre côté.
- La création d'un passage piétons devant l'école avec résine. Il s'agit de créer l'illusion d'un plateau ralentisseur afin de casser la vitesse des automobilistes. En outre, le passage piéton sera signalé par des triangles « attention ralentir enfants ».

Enfin, concernant la sécurité incendie, une ligne jaune sera réalisée rue du Lavoir devant la borne incendie. Elle permettra, en outre, d'assurer une meilleure visibilité au carrefour de l'Eglise.

#### B. COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- Commission NTIC de Coglais Communauté : 2 thèmes ont été abordés lors de cette commission à savoir la réfection du site internet de Coglais Communauté, d'une part, et le bilan de ma-résidence.fr, d'autre part.
- CCAS : Les premiers plans de réhabilitation / extension du site de la Saurue, dont les locaux actuels sont utilisés par l'entreprise Salaisons Coglaises, ont été transmis à la Mairie. Le projet est estimé à 333 000 € financés par Coglais Communauté, maître d'ouvrage dans ce dossier.

Le CCAS se réunira lundi prochain, 14 mars 2016, avec à l'ordre du jour : compte administratif 2015, affectation du résultat, budget primitif 2016, organisation de la journée intergénérationnelle avec : accueil des nouveaux petits Coglais et repas du CCAS.

#### C. QUESTIONS DIVERSES

- Devenir de l'araucaria (désespoir des singes) : l'araucaria situé devant la Mairie meurt peu à peu. M. le Maire propose au Conseil municipal de procéder à son abattage. Un avis favorable est émis. Une nacelle sera donc louée pour procéder à ce travail. [NDLR : Intervention prévue le 19 avril prochain.]
- Office des Sports : Depuis 18 ans, l'Office des Sports regroupe 43 sections représentant 2922 licenciés, 1191 scolaires. Le bilan financier de l'année passée présente un déficit de 2000 € avec près de 12 000 € de charges de fonctionnement financées notamment par Coglais Communauté et le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine. L'autofinancement représente une part résiduelle des recettes.

N° et Objet des délibérations de la séance du 10 mars 2016 :

<b>N° Délibération</b>	<b>Objet</b>
16.03.13	Budget « Commune » - Exercice 2015 - Adoption du compte administratif et du compte de gestion
16.03.14	Budget « Le Clos des Roses » - Exercice 2015 - Adoption du compte administratif et du compte de gestion
16.03.15	Budget « Assainissement » - Exercice 2015 - Adoption du compte administratif et du compte de gestion

Le Conseil Municipal :

de GOUVION SAINT CYR Aymar	AUFFRAY Caroline
MALLE Thierry	PRIME Nathalie
HAMEL Constant	ZWILLER Régine
PETIT Jean-Marc	JUILLARD Patrick
REGRAY Patrice	JEGAT Francis
HARDY Gildas	MOREL Stéphane
POMMEREUL Edith	LECENE Yoann
JUGUET Jean-Luc	